



## Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : mercredi 14 décembre 2016 à 13h00 (12<sup>e</sup> rencontre de la Table GIRT)  
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie

### Étaient présents :

Membres	Organismes
Marie-Ève Lacombe	MFFP-régional
Pascal Simard	MFFP-local
Philippe Pichette	MFFP-local
Louis-P. Dénommé	MRC de Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Loydy Brousseau	Tembec
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
Denis Paquet	Conseil régional de l'environnement d'Abitibi-Témiscamingue
Ambroise Lycke	SÉPAQ
Carol Racine	Regroupement des locataires des terres publiques
Yan Gaudet	Fédération des producteurs acéricoles
Dany L'Heureux	Association chasse et pêche du Témiscamingue
Gérald Pétrin	Association des trappeurs du Témiscamingue
Pierre Bouffard	Zec Kipawa + Club de motoneige du Témiscamingue

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et suivi du compte rendu du 5 octobre 2016
2. Présentation et approbation des valeurs et objectifs (VO)
3. Bilan 2016 et calendrier 2017
4. Présentation du PAFI-O (opérationnel) 2017-2018
5. Varia
  - Visite terrain 2017
  - Considération des droits des PADE et superposition des autres droits sur le territoire des PADE

Marie-Ève Lacombe, répondante du MFFP pour les questions de Table GIRT, assiste à la réunion.

Un tour de table est fait pour permettre aux membres de se présenter.

### Adoption de l'ordre du jour et suivi du compte rendu du 5 octobre 2016

L'ordre du jour est accepté. Pas de commentaire sur le compte rendu. Les participants peuvent envoyer leurs commentaires par courriel pour le 20 décembre afin de produire la version finale du compte-rendu. Le varia demeure ouvert.

## Présentation et approbation des valeurs et objectifs (VO)

La liste/tableau sera envoyé au ministère. Les deux premières fiches VO envoyées par courriel sont révisées :

- espèces exotiques envahissantes (acceptée)
- aménagement et éducation de peuplement (acceptée) : ça devrait s'appliquer à l'échelle de l'utilisateur. La valeur et l'objectif font l'objet d'un consensus, il reste à retravailler les indicateurs.

Les prochaines fiches porteront sur les chemins (cohabitation harmonieuse et proximité des camps et des érablières) et le développement économique.

- Tableau des préoccupations mis à jour, concerté et priorisé en sous-groupes.

## Bilan 2016 et calendrier 2017

9 rencontres de la Table GIR + une visite de travaux. 8 rencontres de 3 comités techniques. 77 préoccupations mises à jour et leur priorisation. Adoption d'un document de structure et fonctionnement.

Le ministère est satisfait de l'avancement des travaux, en particulier le travail du coordonnateur de la Table GIRT. La Table GIRT n'est plus un lieu de confrontation, mais plus un lieu de collaboration. Les membres de la Table GIRT sont aussi plus ouverts à l'harmonisation et au compromis. L'assistance du ministère et l'assiduité des membres ont été utiles pour l'avancement des travaux.

Le coordonnateur enverra le document de présentation du bilan que nous n'avons pas pu présenter lors de la rencontre.

Un tour de table est fait afin de vérifier les préférences pour le moment des rencontres :

Organisme	préférences
CREAT	Jour
SEPAQ	Jour ou soir
APAT	Jour
AGZAT	Jour
VTT	Jour
ATTI	Jour ou soir
RLTP	soir
Association chasseurs	soir
SPAOLT	Jour ou soir
MFFP	Jour ou soir
Tembec	Jour ou soir

Tenue des rencontres en 2017 : après discussions, les membres suggèrent de mai à septembre le soir (18h30) et le reste de l'année en après-midi (les premiers mercredis du mois). Pas de rencontre en avril et en août (le 9 août). Le 13 décembre au lieu du 4 décembre. Les rencontres ont été planifiées mensuellement et au besoin, elles seront annulées s'il n'y a pas suffisamment de sujets à traiter.

Le calendrier des rencontres est joint en annexe au compte-rendu.

### Présentation du PAFI-O (opérationnel) 2017-2018

Présentation d'une carte par le ministère. Les secteurs en gris et en mauve ont déjà été en consultation les années précédentes (2013 à 2016). En orange et en brun, les travaux de récolte (les ajouts sont dans l'Est du Témiscamingue, dans des secteurs non affectés par la TBE). En vert et en jaune, les travaux sylvicoles (dont le reboisement des secteurs de TBE coupés en 2016). Les consultations publiques seront tenues du 13 février au 9 mars 2017 (assemblée publique le 14 février 2017 à 16h00 à Laverlochère). Le plan spécial de récupération des arbres affectés par la tordeuse se poursuit en 2017-2018. Le ministère prévoit reboiser 4.3M d'arbres en 2017 et 5M d'arbres en forêt publique au Témiscamingue. L'objectif est d'avoir 15% d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) au Témiscamingue dans le futur PAFI 2018-2023. Une présentation des AIPL devra être faite au début 2017 afin de permettre aux membres de la TGIRT de se prononcer sur la désignation des territoires ciblés.

Au niveau des investissements routiers par Tembec, le chemin du lac du Fils est présentement en réfection majeure sur les 23 premiers kilomètres. Pour 2017-2018, la réfection majeure du chemin de la traverse de la chute du pin rouge entre le Maniwaki (R-819) et le chemin de pénétration (R-814) est prévue. Si les budgets sont disponibles, la réfection du chemin Belleterre entre le village et le kilomètre 60 est également prévue.

Du côté du MFFP, le débroussaillage et l'entretien du chemin Maniwaki (R-819) du kilomètre 70 au kilomètre 105 (rivière Dumoine) est planifié. La confirmation des budgets sera faite en 2017-2018

### Projet de déprédation du castor

Il sera relancé en 2017 (subvention de 20000\$ pour un coût global de 30000\$). Un organisme sans but lucratif, regroupant les utilisateurs de la forêt, sera créé.

Varia :

### Visite terrain en 2017

Les membres devraient identifier leurs besoins pour une visite éventuelle en 2017. Le comité faune aimerait visiter des travaux de nettoyage de plantation (nouveau traitement sylvicole) afin de valider les besoins en lien avec le VOic aménagement et éducation de peuplement.

### Considération des droits des PADE et superposition des autres droits sur le territoire des PADE

Point apporté par madame Ghyslaine Dessureault. Comment le gouvernement peut-il accorder d'autres droits à l'intérieur d'une PADE ? Normalement il faudrait convenir des mesures pour harmoniser les 2 détenteurs de

droits. Il existe des lignes directrices sur la consultation des PADE (document en annexe). Il reste à confirmer si oui ou non une consultation doit être faite et si elle est prévue.

### Prochaine rencontre

Mercredi 11 janvier 2017 à 13h00 au bureau du MFFP. L'ordre du jour sera envoyé au début de 2017.

Fin de la réunion à 16h45.

Suivi des actions :

<b>Responsable</b>	<b>Sujet</b>	<b>Action</b>	<b>Suivi</b>
Louis-P	Bilan 2015-2016	Transférer la présentation aux membres	
Louis-P	Calendrier 2016-2017	Transférer le calendrier aux membres	
Louis-P			

## Calendrier 2017

<u>Janvier 2017</u>								<u>Février 2017</u>								<u>Mars 2017</u>								<u>Avril 2017</u>							
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
52							1	5			1	2	3	4	5	9			1	2	3	4	5	13						1	2
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	7	8	9	10	11	12	10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19	11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26	12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28						13	27	28	29	30	31			17	24	25	26	27	28	29	30
5	30	31																													

  

<u>Mai 2017</u>								<u>Juin 2017</u>								<u>Juillet 2017</u>								<u>Août 2017</u>							
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18	1	2	3	4	5	6	7	22				1	2	3	4	26						1	2	31		1	2	3	4	5	6
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11	27	3	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18	28	10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25	29	17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
22	29	30	31					26	26	27	28	29	30			30	24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31			
																31	31														

  

<u>Septembre 2017</u>								<u>Octobre 2017</u>								<u>Novembre 2017</u>								<u>Décembre 2017</u>							
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35				1	2	3		39						1		44			1	2	3	4	5	48					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10	40	2	3	4	5	6	7	8	45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17	41	9	10	11	12	13	14	15	46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24	42	16	17	18	19	20	21	22	47	20	21	22	23	24	25	26	51	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30		43	23	24	25	26	27	28	29	48	27	28	29	30				52	25	26	27	28	29	30	31
								44	30	31																					

**1** rencontres planifiées de 13h00 à 16h30

**1** rencontres planifiées de 18h30 à 21h30

Ressources naturelles  
et Faune

Québec 

Direction régionale de l'expertise  
Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire  
de l'Abitibi-Témiscamingue

**LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À  
LA GESTION DES POURVOIRIES  
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Rouyn-Noranda, octobre 2011

## ADE — COHABITATION

**FICHE 12**

### PRÉOCCUPATION OU PROBLÉMATIQUE (Impact négatif vécu ou appréhendé)

- L'octroi de droits (hébergement, érablière, etc.) et les installations industrielles (camp forestier, camp minier, etc.) peuvent générer des situations conflictuelles.

### BESOIN (pourquoi doit-on s'en préoccuper)

- Dans une pourvoirie ADE, le maintien et le développement des utilisations reliées à la faune (pêche et autres activités récréatives) sont tributaires d'un encadrement propice à ces activités;
- Conformément au plan stratégique du MRNF, ce dernier doit contribuer à la mise en place d'un cadre favorable à la consolidation et au développement de la pourvoirie;
- La PATP attribuée aux pourvoiries ADE la vocation « utilisation multiple modulée » et, dans ce cas, l'intention gouvernementale est de favoriser l'utilisation du territoire et la mise en valeur des ressources en favorisant, entre autres, les utilisations fauniques;
- Le MRNF souhaite adopter une approche cohérente qui considère le développement économique lié à la faune.
- Les pourvoyeurs ADE paient au gouvernement un foyer annuel pour bénéficier des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage.

### OBJECTIF (résultat qu'on souhaite atteindre pour répondre au besoin)

- Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques;
- Assurer le maintien des activités sylvicoles;
- Limiter les conflits entre les détenteurs de baux (LAS), les industriels (mines, forêt, hydroélectricité, érablière, etc.) et les pourvoiries ADE;
- Favoriser la mise en valeur de la faune.

### CRITÈRE (aspect du besoin sur lequel on souhaite s'attarder)

- La satisfaction de la clientèle;
- Les aspects « sensibilisation » et « éthique comportementale » peuvent également être considérés.

### INDICATEUR (outils de mesure de l'atteinte de l'objectif)

- Le nombre de plaintes traitées;
- Les actions de sensibilisation entreprises.

### MOYEN (modalité concrète pour atteindre l'objectif)

- 1) Obtenir l'avis des gestionnaires de pourvoiries ADE sur l'implantation d'un campement industriel (forêt, mine, etc.) à l'intérieur d'un rayon de 3 km d'une pourvoirie ADE et, s'il y a lieu, privilégier les modalités permettant de diminuer l'impact des installations sur les opérations de la pourvoirie;
- 2) Avant l'octroi de permis de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles à l'intérieur du territoire d'une pourvoirie ADE, convenir avec les intéressés de modalités permettant d'harmoniser les opérations (localisation des installations de traitement, mise en place de barrières, contrôle de la déprédation, utilisation d'un système de tubulures, etc.) sur l'exploitation;
- 3) Ne plus octroyer de nouveaux baux d'abri sommaire à l'intérieur d'une zone tampon de 3 km de la limite d'une pourvoirie ADE;
- 4) Sensibiliser les divers groupes intéressés aux problématiques vécues par les pourvoyeurs en regard de la mise en valeur de la faune.